

# LA VOIX

## Conclure une année dynamique par un grand succès !



Fanny Maréchal

L'année 2022 se termine, dans une apogée syndicale avec les élections professionnelles de décembre. Véritable baromètre local et national, cette échéance engage notre représentativité pour les 4 prochaines années. A nous de tout faire pour que le feu d'artifice soit majoritairement bleu !

La Fédération de la Fonction Publique Territoriale de la Confédération Française des Travailleurs Chrétiens (FFPT-CFTC) compte sur la dynamique qui a permis sa montée en puissance et son efficacité tout au long de l'année. Les membres du Bureau et du Conseil travaillent avec abnégation, sur de nombreux domaines.

Notre engagement n'a qu'un but : vous !

Former, créer, développer et accompagner, telles sont les missions de l'équipe fédérale. 2022 a en effet été riche en développements.

Depuis le début de l'année, une trentaine de formations spécifiques à la fonction publique territoriale, axées sur la Formation Initiale des Membres et des Encadrants et sur les élections professionnelles, ont été données à plus de 340 stagiaires par une quinzaine de formateurs de la Fédé.

L'avenir tirant sa source dans notre jeunesse, l'Union Jeunes de la FFPT-CFTC s'est constituée le 6 avril 2022. Souvent négligés à cause de leur peu d'expérience, les jeunes tiennent une place d'honneur à la CFTC. Leurs compétences générationnelles nous permettent de couvrir l'intégralité du spectre professionnel, de l'agent nouvellement recruté au retraité.

L'Union CFTC PM-SPT, Police Municipale – Sécurités et Préventions Territoriales a été recrée le 3 mai 2022 et a pour dessein l'harmonie de nos valeurs de justice sociale, de solidarité et de responsabilité avec les métiers de la fonction publique territoriale liés à la tranquillité et la sécurité publiques. Depuis, de nombreuses structures locales ont vu le jour dans tout l'hexagone et dans nos départements d'outre-mer.

L'actualité sociale propre à la fonction publique territoriale, de la difficulté de recrutement à la perte de sens (triste constat au vu de la mission de service public qui constitue notre ADN), ainsi que la perte continue du pouvoir d'achat, la réforme sur les retraites, et autres sujets capitaux, nous obligent à faire plus, à faire mieux, à faire notre maximum, dans le respect de chacun et l'intérêt de tous.

Toujours dans le respect de nos valeurs sociales chrétiennes, la FFPT-CFTC oriente sa prochaine priorité vers un véritable syndicat de services.

En effet, nous souhaitons la mise en œuvre d'avantages divers pour les adhérents, en créant une véritable communauté de partenaires sous le mode gagnant-gagnant.

Ensemble, nous sommes plus forts !

Mathieu Lascaud,  
Président de la FFPT-CFTC

Les élections  
professionnelles en vue  
Page 2

Retraités : pensez à votre  
complémentaire santé  
Page 3

Point sur la revalorisation  
des salaires  
Page 4

Portrait  
Nathalie Gaudron  
Page 4

Une nouvelle offre de  
syndicat de service  
Page 5



Téléchargez l'application CFTC  
Territoriaux et recevez nos notifications.

Pour accéder au contenu de

cftc-territoriaux.fr, inscrivez-vous sur le  
site en remplissant le formulaire, une  
validation vous sera envoyée.

Si vous êtes déjà inscrit, connectez-vous  
avec votre code INARIC ou scannez ce  
QR code.



# Des élections plus décisives que jamais

Dans quelques semaines, tous les fonctionnaires seront invités à participer aux élections syndicales, organisées le 8 décembre. La Voix revient sur les enjeux de ce rendez-vous. Autant de bonnes raisons qui pourront être rappelées pour attirer les agents vers les urnes.

Seront-ils au rendez-vous ? L'un des principaux enjeux des prochaines élections pour désigner les représentants des trois versants de la fonction publique est avant tout la participation. Depuis de nombreuses années, les chiffres n'ont cessé de baisser pour passer en dessous des 50% lors de la dernière édition. Pourtant les enjeux sont nombreux et la place des syndicats plus que jamais essentielle au sein du dialogue social.

## Des représentants qui participeront aux CST

Les prochaines années seront, en effet, celles de la mise en application des grands textes de la loi de Transformation de la Fonction Publique. C'est notamment le cas de la mise en œuvre des Comités Sociaux Territoires (CST) qui viennent remplacer les comités techniques et les comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail. Ils seront en effet composés du Président, des représentants de la collectivité et des représentants du personnel. Ils seront essentiels car ils seront les instances dans lesquelles seront décidés :

- l'organisation, le fonctionnement des services ;
- l'accessibilité et la qualité des services rendus ;
- les orientations stratégiques sur les politiques RH ;
- les lignes directrices de gestion en matière de promotion et de valorisation des parcours professionnels ;
- les politiques d'égalité professionnelle et de lutte contre les discriminations ;
- les orientations stratégiques en matière de politique indemnitaire et d'action sociale, ainsi que la protection sociale complémentaire ;
- la protection de la santé physique et mentale, l'hygiène, la sécurité des agents dans leur travail, l'organisation du travail, le télétravail, les enjeux liés à la déconnexion et les dispositifs de régulation de l'utilisation des outils numériques, l'amélioration des conditions de travail et les prescriptions légales y afférentes.

Toutes les grandes décisions RH collectives seront ainsi abordées lors des CST. Pour les collectivités de plus de 200 agents, il sera également possible de traiter des questions de santé, sécurité et conditions de travail si un représentant est présent dans les formations spécialisées.

Etant donné que les commissions administratives paritaires (CAP) n'émettront plus d'avis que sur les décisions individuelles défavorables aux agents, et que ce sont les lignes directrices de gestion qui donneront le cadre de la mobilité et des mutations, ce seront bien les CST qui définiront les orientations stratégiques.

## Garantir des droits syndicaux

En ayant un nombre élevé de représentants, cela ouvre également la voie à l'obtention d'un siège au Conseil Commun de la Fonction Publique (CCFP) et au Conseil Supérieur de la Fonction Publique Territoriale (CSFPT). Des organes qui se sont révélés essentiels lors des grandes discussions nationales comme celles concernant la protection sociale complémentaire. Mais avoir une place au sein du CSFPT, c'est également bénéficier du droit syndical dans les collectivités où la CFTC n'a pas d'élus. Cela veut dire que des relais tels que le droit d'affichage, la mise en place de panneaux d'affichage, la possibilité d'organiser des réunions d'informations, pourront y être réalisées.

## Participer aux futures grandes discussions

Il faut enfin souligner qu'à moyen et court termes, de nombreux sujets stratégiques seront discutés avec le Gouvernement et les collectivités au sein de ces instances. Bien qu'une augmentation de 3,5% de la valeur de point d'indice ait été décidée au 1<sup>er</sup> juillet, ainsi que la revalorisation des catégories B, le grand chantier sur les carrières et les rémunérations des agents sera négocié début 2023 après un "travail exploratoire" selon les mots du ministre. Il s'agira plus particulièrement d'aborder les sujets d'égalité professionnelle, diversité, engagement, organisation et environnement de travail, prévention.

Enfin, la réforme des retraites qui ne cesse d'être évoquée sans jamais débiter nécessitera de toutes les forces syndicales afin d'être pleinement débattue pour rester juste. Un enjeu brûlant qu'il est important de rappeler à tous les agents qui seront en mesure de voter le 8 décembre !

Réforme de la **protection sociale complémentaire**

# FIDÈLES À NOS ENGAGEMENTS

**Nous étions là il y a plus de 50 ans**  
pour mettre en place les premières  
complémentaires santé et prévoyance  
des agents territoriaux.

**Nous étions là en 2011**  
pour accompagner l'évolution  
du cadre juridique de la protection sociale  
complémentaire des agents.

**Nous sommes toujours là aujourd'hui**  
pour vous expliquer les impacts  
de l'ordonnance relative à la protection  
sociale complémentaire des agents  
de la fonction publique.



Retrouvez le «**Décryptage  
des nouvelles obligations de  
l'employeur public territorial**»

sur [▶ reformepsc.mnt.fr](https://reformepsc.mnt.fr)

**ou appelez nous :**

▶ **0 980 980 210**  
(prix d'un appel local)  
Du lundi au vendredi  
de 8h30 à 18h30.



# Futurs retraités, pensez à votre protection sociale complémentaire !

Alors qu'un accord de méthode a été approuvé quant à la protection sociale complémentaire, La Voix a souhaité faire le point sur le cas des retraités. Car si les négociations n'arrivent pas à inclure ces publics, les différents traitements continueront de s'appliquer. Focus sur les points de vigilance à avoir.



Toutes les retraites ne se valent pas. Nous ne parlons pas ici des possibilités de profiter de son temps libre ou de ses petits-enfants mais de la protection sociale complémentaire auxquels les retraités ont droit. Et c'est un point essentiel de la qualité de vie nos seniors, puisque les problèmes de santé sont plus fréquents avec l'âge.

Le cadre réglementaire précise que la participation des collectivités est réservée aux contrats des mutuelles garantissant une solidarité entre les bénéficiaires, actifs et retraités, et que les retraités ne peuvent pas recevoir une aide financière de leur dernière collectivité employeur, même pour souscrire à un contrat. De plus, trois cas sont à distinguer et dépendent de la date d'adhésion au contrat labellisé.

## **La continuité : l'adhésion à une mutuelle depuis les débuts de carrière dans la FPT**

Il s'agit du cas où vous avez souscrit à une mutuelle complémentaire labellisée depuis les débuts de votre carrière. Vous pouvez bénéficier des mêmes garanties et conditions que les actifs. Les tarifs sont ainsi moins élevés qu'un contrat privé à destination des seniors et les garanties tout aussi intéressantes. Pour cela, il faut garder le contrat de mutuelle signé avec la collectivité et surtout ne rien changer. Le prise en charge repose sur la solidarité et le risque est partagé avec les fonctionnaires actifs.

## **L'heure des choix : une adhésion tardive à la mutuelle référencée**

Vous avez bien adhéré à une mutuelle labellisée, mais tardivement. Vous ne bénéficierez du tarif en vigueur, comprenant une éventuelle participation de l'employeur, que pour les années en activité qu'il vous reste. Au moment lors de la retraite, vous devrez choisir entre deux possibilités :

- Garder la mutuelle fonctionnaire : une majoration sera appliquée au tarif habituel, prenant en compte votre âge de départ à la retraite, votre ancienneté en tant que fonctionnaire et votre durée de cotisation à la mutuelle référencée.
- Changer de mutuelle : lors de votre départ à la retraite, vous devrez adhérer à une mutuelle privée, de préférence élaborée pour les seniors.

Avant de choisir, il faudra réaliser une estimation des cotisations que vous aurez du côté de la mutuelle labellisée et les comparer, ainsi que les prestations, à cette d'une mutuelle privée.

## **Se tourner vers l'offre privée : dans les cas où vous n'avez pas adhéré à une mutuelle référencée**

Si vous n'avez jamais adhéré à une mutuelle labellisée, vous ne pourrez pas revenir en arrière et bénéficier des tarifs négociés qu'elle propose à la retraite. Il faudra alors faire une comparaison entre tous les contrats santé individuels accessibles et adaptés aux retraités.

Cette réflexion ne doit pas arriver trop tard car si vous choisissez de ne pas souscrire à une mutuelle labellisée, de nombreux contrats ont des tarifs qui augmentent avec l'âge. Lorsque vous comparerez les différentes formules, il vaut mieux être attentif à certaines garanties : les conditions de remboursement des hospitalisations (forfait journalier, dépassements d'honoraires, chambre individuelle, les services additionnels), l'optique, le dentaire et l'auditif, les délais de carence et de franchise et les services d'assistance.



# EN CAS DE COUP DUR, JE PEUX TOUJOURS COMPTER SUR **LE CNAS**

Nous avons tous besoin d'être soutenus !  
Loisirs, famille, logement, difficultés ou grands projets :  
le CNAS m'accompagne au quotidien, m'apportant l'aide  
dont j'ai besoin au moment où j'en ai besoin.

**cnas.fr**



**CNAS**  
L'action sociale  
sourire compris

Pour les acteurs du service public local

## Revalorisation du point d'indice : qu'a-t-on réellement gagné ?

Alors que la précédente ministre campait sur la revalorisation du point d'indice, Stanislas Guérini son successeur dans le nouveau Gouvernement, sentant la grogne monter, l'a fait passer rapidement à 4,85€ brut (+3,5%). Mais, il ne faut pas s'y tromper, cela ne sauvera pas les comptes des fonctionnaires. L'Insee estimait en effet que si le salaire moyen des fonctionnaires par tête bondissait de 3,8 %, cela ne suffirait pas à compenser l'inflation, puisque le pouvoir d'achat chuterait de 0,9 %. Si le Ministre de la transformation et de la fonction publique la présente comme une augmentation historique, c'est pour mieux éviter la demande faite depuis de nombreuses années d'indexer le point d'indice à l'inflation. Cette revalorisation contient trop peu l'augmentation des prix et arrive trop tard par rapport à un point d'indice gelé depuis 2010.

Si l'on prend le sujet dans son ensemble, cela représente 2,8 milliards € supplémentaires pour la fonction publique territoriale, que les collectivités devront trouver tant bien que mal, alors que leur financement n'a pas été abordé.

Un défi de taille, entre la disparition des revenus de la taxe d'habitation et l'inflation qui demeure pour les coûts de fonctionnement. Il est à espérer que cette augmentation ne se traduira pas en coupes budgétaires, qui dégraderaient les conditions de travail. Ce serait bien cher payer un semblant de ré-équilibre.

Cela aurait pour conséquence directe de réduire les arguments pour rejoindre la fonction publique. Si l'annonce a été accompagnée par l'amélioration des rémunérations des débuts de carrières pour la catégorie B, il faut souligner que le salaire est bien élément essentiel de l'attractivité, quels que soient les métiers. Un point qui devrait être abordé lors du chantier sur les salaires et les carrières dans l'administration annoncé début 2023. Un rendez-vous que les syndicats, fraîchement élus, ne manqueront pas, notamment pour rappeler qu'après deux années d'efforts pour gérer la crise sanitaire, les agents méritent d'être pleinement reconnus.



Responsable des éditions et directeur de LA VOIX :  
Mathieu Lascaud, président de la FFPT CFTC  
Fondateur de LA VOIX : Louis BRETECHER  
Rédacteur : Elodie Doan Van  
Maquette : Ada Seferi

85 rue Charlot 75140 PARIS Cedex 03.  
CPPAP n°0316 S06795 / ISSN n°07619235

Tél : 01 57 40 88 52 // 06 47 79 59 31-  
E-mail.com : ffptcftc@gmail.com

# Nathalie Gaudron : qu'il était beau mon guide de la CFTC!



Il n'y a qu'à entendre sa voix pour comprendre l'énergie et l'optimisme qu'elle met dans son engagement syndical. Secrétaire du syndicat CFTC du Gard, elle place l'entraide au cœur des actions et connaît une multitude de personnes au groupe ou en région pour avoir organisé de nombreux événements. Nathalie GAUDRON revient sur son parcours et ses projets au sein de la CFTC.

A priori, Nathalie GAUDRON n'avait pas le profil pour devenir syndicaliste. Elle a d'abord débuté sa carrière dans le privé pendant plus de 15 ans et a rejoint la mairie de Nîmes en 2008. Mais voilà, comme de nombreuses personnes syndiquées, elle s'est tournée vers des représentants du personnel en 2014, lorsqu'elle a eu des problèmes avec sa hiérarchie qui menaçait de lui faire quitter son logement de fonction pour des histoires de voisinage. Elle a ainsi rencontré un représentant syndical qui a plaidé sa cause et a réussi à la faire rester. En signe de reconnaissance, elle s'est syndiquée et n'a plus quitté la section CFTC de la mairie de Nîmes. Elle y est restée pour les valeurs de dialogue et de négociation. Une façon d'être ouvert sur les autres tout en restant efficace, pour trouver des solutions qui conviennent à une majorité.

Le nouveau challenge pour la CFTC du département du Gard : les problématiques des heures supplémentaires et des congés des agents de la ville de Nîmes. Une situation qui perdure par manque d'information du droit du travail et de volonté de se défendre collectivement. C'est pourquoi depuis, elle organise de courtes réunions d'information sur des sujets qui concernent tout le monde : les heures supplémentaires, les pauses, les amplitudes horaires... Même s'il ne s'agit pas de grandes avancées, cela fait du bouche-à-oreille qui finit par porter. Et puis c'est surtout le contact avec les gens, donner des informations, les orienter vers de meilleures solutions qui l'animent. Un travail nécessaire tant les gens semblent isolés et "endormis" par rapport à des situations pour lesquelles ils n'imaginent pas de solution. Car c'est là le propre du syndicalisme pour elle. Connaître les gens, faire progresser les conditions de travail, défendre ses droits sans être dans la vindicte, échanger et se découvrir plus forts à plusieurs.

Aller au contact des agents est essentiel pour réveiller l'engagement syndical

Malheureusement la CFTC ne sera pas présente lors des prochaines élections professionnelles du département du Gard le 8 décembre prochain. Il est en effet bien difficile de mobiliser, dans une époque où les agents connaissent désillusions et méfiance des institutions. Elle déplore le travail de sape du Gouvernement ou des institutions par rapport aux syndicats, qui ont une grande responsabilité dans ce désintérêt. Bien sûr, les personnes se sentent concernées lorsqu'il s'agit de combats individuels ou par rapport aux problématiques dans leur service. Elles se disent alors sympathisantes. Mais quand il s'agit de se syndiquer, elles ont peur d'être mal vues et que cela leur prenne trop de temps etc. Pour les intéresser, Nathalie GAUDRON plébiscite le contact direct et le dialogue. Par exemple, passer dans chaque bureau, prendre la température concernant les services, savoir où les agents en sont. La tâche est ardue ! Une méthode qui prend du temps mais retisse le lien social, à l'opposé d'autres syndicats qui se contentent de distribuer des goodies sans même se soucier de problématiques du terrain.

Il en faudra du dialogue et de la cohésion dans les mois qui viennent. Le projet de réforme des retraites du Gouvernement touchera forcément la fonction publique territoriale. Un sujet technique qui va demander beaucoup de pédagogie, d'énergie et de coordination car les politiques ont tôt fait de donner l'impression que tout est déjà joué d'avance. Alors que c'est un enjeu collectif par excellence, ils auront tendance à diviser public, privé, catégories... pour mieux niveler par le bas un système qui n'est pensé que de façon comptable. Déjà, cela fait bien longtemps qu'il n'y a plus de retraite progressive. Alors que la loi de transformation de la fonction publique est passée sans qu'il n'y ait de véritables négociations, il est temps de réveiller les consciences pour défendre ses droits !

# Nous proposons à nos adhérents un nouveau système syndical !

La création d'un vrai syndicat de services apportera une plus-value considérable à notre offre syndicale.  
Celle-ci prendra effet au 1<sup>er</sup> janvier 2023.

Nous sommes précurseurs en la matière car aucun syndicat ne propose de tels avantages pour leurs adhérents.

## Un syndicat de service unique dans la fonction publique territoriale

Dans le pack de notre syndicat de service vous trouverez :

- Le socle de notre syndicat de services : une protection juridique professionnelle spécialement conçue pour nous, les territoriaux.

En effet, la protection juridique MACIF étant manifestement bien plus compétente pour le privé que pour le public, celle-ci ne prenant en compte que la révocation, nous avons décidé de mettre en place pour les adhérents de notre Fédération le souhaitant, une protection juridique spécifique à la fonction publique.

La protection juridique pourra être déclenchée à partir des sanctions de 2<sup>ème</sup> groupe, celles du 1<sup>er</sup> groupe étant défendable par la structure CFTC, sauf si cas particuliers.

- Une mutuelle : Une complémentaire santé labellisée réservée à nos adhérents comportant des garanties de qualité et des tarifs compétitifs.
- Une prévoyance : Une solution Maintien du salaire et des primes.
- Une convention obsèques très avantageuse.
- Une plateforme de vie sociale pour écouter, accompagner et assister nos adhérents en difficulté.
- Une plateforme « pouvoir d'achat », nos adhérents bénéficiant de réductions et avantages dans de nombreux domaines.
- D'autres services supplémentaires vous seront proposés très prochainement

## Protéger les agents territoriaux contre les risques juridiques

Notre Fédération de la Fonction Publique Territoriale CFTC a souhaité, en complément de nos actions de terrain quotidiennes, protéger les agents territoriaux adhérents des risques juridiques auxquels ils s'exposent dans le cadre de l'exercice de leur activité professionnelle et lorsque la protection fonctionnelle visée par la loi du 13 juillet 1983 est inopérante.

Grâce à la mutualisation en rapport avec le nombre d'adhérents, nous avons pu obtenir une protection juridique professionnelle d'un montant de 17 € par an par adhérent intéressé. Ce qui fait par mois 1,41 €. Et avec le crédit d'impôt il ne reste à charge que 0,48 cts par mois ou 5,78 € par an.

Nous vous mettons au défi de trouver mieux car nous sommes hors de toute concurrence.

Prix et service imbattables quand nous comparons avec nos assureurs respectifs...

Pour exemple, cette protection juridique a été mise en place depuis 2019 par le syndicat départemental des territoriaux CFTC des Alpes Maritimes pour ses adhérents. Une trentaine de procédures ont été gagnées, que ce soit au Tribunal Administratif, en Conseil de Discipline ou dans des démarches en direct avocat-Syndicat / Collectivité.

Il en ressort également un bon moyen de pression contre la collectivité lors de la défense d'un agent dès lors qu'ils sont mis au courant de l'existence de cette protection juridique et de la possibilité d'intervention d'un avocat.

C'est vraiment une aide précieuse pour nos structures et adhérents...

Gros avantage : en incluant le montant de la protection juridique à l'adhésion, il est de fait soumis au crédit d'impôt.

La démarche d'utiliser la protection juridique pour défendre un dossier doit être réalisée par le syndicat départemental qui mettra en place une cellule qui statuera sur les dossiers à présenter à la protection juridique.

Sachez également qu'avec cette protection juridique, vous pouvez choisir l'avocat ou le cabinet d'avocat que vous voulez.

**Nos structures CFTC sont libres de mettre en place ce syndicat de services et de le proposer à leurs adhérents**

## En Partenariat avec MUT'COM

L'association **MUT'COM** est une association d'adhérents qui s'engage pour la santé pour tous, le maintien et la création du lien social, la défense du pouvoir d'achat. L'AFPT a noué un partenariat avec **MUT'COM**.

Dans ce cadre, les adhérents de la CFTC Territoriaux accèdent gratuitement à la plate-forme de vie sociale « **MUT'COM Solidarité** » et peuvent adhérer à la garantie obsèques de **MUT'COM**.



### BÉNÉFICIEZ DE MUT'COM SOLIDARITÉ

Accident - Souffrance au travail - Décès d'un proche - Divorce - Maladie grave - Handicap - Hospitalisation...

Pour vous écouter, vous accompagner et vous assister, nous mettons à disposition des adhérents de **MUT'COM** et de leur famille notre plateforme de vie sociale : **MUT'COM SOLIDARITÉ**. Du soutien, des conseils, des informations utiles et des aides.

La plateforme d'intermédiation sociale **MUT'COM SOLIDARITÉ** est constituée de **conseillers de vie sociale formés à la prévention sociale et santé et experts des dispositifs d'aides et de droits communs**.

[www.mutcom-solidarite.com](http://www.mutcom-solidarite.com)



[www.afpt.fr](http://www.afpt.fr)



## MUT'COM Obsèques

Un décès, outre la douleur qu'il génère auprès de nos proches, peut s'accompagner de difficultés financières. Pour éviter que le coût du dernier événement repose sur notre conjoint, nos enfants ou nos amis, il est important d'anticiper. Nous évitons ainsi de rajouter une difficulté financière à la douleur du cœur et nous sommes certains que nos dernières volontés sont respectées.

Pour permettre à tous de partir dans la dignité, l'association **MUT'COM** a négocié une garantie obsèques sociale et solidaire. Pour faciliter les démarches, nous avons également noué un partenariat avec un opérateur national funéraire.

Capital garanti par assuré*		2 040€	3 570€	5 100€
Primes mensuelles 2022	Tarif individuel	4,69€	8,26€	11,73€
	Tarif individuel si couple simultanée	4,23€	7,44€	10,56€

## UN PARTENARIAT AUX SERVICES DES ADHÉRENTS CFTC TERRITORIAUX

La CFTC Territoriaux cherche sans cesse à améliorer l'accompagnement et la protection de ses adhérents. Cet accompagnement se concrétise avec la mise en place d'un partenariat avec l'AFPT (assurance de la fonction publique territoriale).

La CFTC Territoriaux souhaite faire bénéficier à l'ensemble de ses adhérents d'une protection juridique de qualité, d'un contrat santé labellisé dédié à la CFTC à ses seuls adhérents, d'une garantie obsèques, d'une plateforme de vie sociale et d'un dispositif d'amélioration du pouvoir d'achat. Tous les services proposés par l'AFPT répondent à des besoins spécifiques bien identifiés car nous sommes proches de nos adhérents, connaissons parfaitement leur quotidien. Nous partageons les mêmes valeurs et les mêmes préoccupations.

C'est tout le sens de ce partenariat avec l'AFPT qui va faire bénéficier aux adhérents CFTC d'une multitude d'avantages et de services du quotidien.

# “ Votre contrat labelisé ”



“  
**UNE PROTECTION  
JURIDIQUE  
PROFESSIONNELLE**  
”

## Protéger les agents territoriaux contre les risques juridiques

Votre syndicat, la CFTC Territoriaux, a souhaité, en complément de ses actions de terrain quotidiennes, garantir les agents territoriaux adhérents contre les risques juridiques auxquels ils s'exposent dans le cadre de l'exercice de leur activité professionnelle.

Dans l'exercice de vos fonctions et lorsque la protection fonctionnelle visée par la loi du 13 juillet 1983 est inopérante, vous bénéficiez des garanties suivantes :

- ✓ La défense pénale
- ✓ Le recours pénal
- ✓ Le contentieux administratif

## Mut'Com pouvoir d'achat

Dans le cadre de notre partenariat, nous mettons à la disposition des adhérents de la CFTC Territoriaux une plateforme permettant d'améliorer votre pouvoir d'achat. Vous pouvez bénéficier de réductions et avantages dans de nombreux domaines.



- ✓ Grande distribution
- ✓ Équipement de la maison
- ✓ Réduction jouets puéricultures
- ✓ Cinéma et parcs d'attractions

## Contact local

### SIÈGE

📍 CFTC Territoriaux  
85 Rue Charlot  
75 003 PARIS  
01 57 40 88 52

@ ffptcftc@gmail.com

## Une complémentaire santé réservée aux adhérents de la CFTC Territoriaux

Fort de son expérience et de sa connaissance du monde de la fonction publique territoriale, l'AFPT a construit, en collaboration avec la CFTC Territoriaux, « SOLUTION Santé Fonction Publique » à destination des agents territoriaux adhérents au syndicat.

Cette complémentaire santé comporte des garanties de qualité et des tarifs compétitifs.

Une solution Maintien de traitement et maintien des primes peut être proposée en complément de la complémentaire santé « SOLUTION Santé Fonction Publique ».

- ✓ Contrat labelisé
- ✓ Pas de questionnaire médical
- ✓ 4 niveaux de garanties médicales
- ✓ Tiers Payant France entière
- ✓ Adhésion à tout âge
- ✓ 10% de remise sur l'adhésion de votre conjoint
- ✓ Gratuité à partir du 3ème enfant
- ✓ Garantie assistance incluse

“  
**LE MAINTIEN  
DE SALAIRE ET  
DES PRIMES**  
”

